

COMPTE RENDU
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 09 DÉCEMBRE 2019

Le 21 Octobre 2019 à vingt heures les Membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis dans la salle du Métronome, en raison des travaux de la mairie, sous la présidence de M. BEAUDOUIN.

PRÉSENTS : M. BEAUDOUIN, Mme POLISSET, M. CHAPPELLIERE, Mme DUFOUR, M. HUBERT, M. PERREUX, Mme POUPARD, Mme LECLOU, Mme GOTEFROY, Mme TAILLECOURT, M. MENAGER, M. ROUSSEAU, Mme LAFOIS, M. CHANTOISEAU, Mme BAREAU

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

M. GAUTELIER donne pouvoir à M. HUBERT
M. NOURRI donne pouvoir à Mme DUFOUR
Mme GIRAUDON donne pouvoir à Mme POLISSET
M. PAPIN donne pouvoir à M. MENAGER
M. SENAILLE donne pouvoir à M. BEAUDOUIN

ABSENTS
M. PESLERBE
Mme BEAUDOUIN
M. HANNIER

Secrétaire de séance : Mme LECLOU et Mme DUFOUR

Ouverture de la séance à 20h05.

Mr Le Maire demande s'il y a des remarques particulières sur le dernier compte rendu du conseil du 21/10/2019. Aucune remarque particulière.

Mr le Maire demande à Dimitri Drouet, notre nouveau Directeur des Services en remplacement de Stéphane Thourault, de bien vouloir se présenter au conseil.

1) Assainissement

M. le Maire proposera aux membres du Conseil Municipal le contrat de mission de Conseil à maîtrise d'ouvrage pour l'assistance pour la passation de prestation de service pour l'exploitation du service d'assainissement.

Intervention de JF CHAPPELLIERE

Le contrat d'affermage de Véolia arrive en fin de contrat au 31/12/2019. Nous avons fait appel au cabinet DUPUET pour une mission de conseil pour un coût de 9048€ TTC pour 7 mois. Le but est de signer avec le nouveau prestataire avant fin juin 2020. L'objectif serait que la Mairie prenne en charge la facturation, qui coûterait 7 ou 8 euros en comparaison de VEOLIA qui facture 21€. L'agent en charge de la facturation sera formé au logiciel pour émettre 2 factures par an.

Si jamais VEOLIA était le seul à répondre à l'appel d'offre, un nouvel appel d'offre serait déposé.

C'est une compétence qui ne peut être assumée en interne, car très complexe.

L'économie sera répartie entre la mairie et le contribuable.

Ce contrat entre dans le budget assainissement.

M. LE MAIRE met aux voix : UNANIMITÉ

2) Installations classées pour l'environnement

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal le dossier de demande d'enregistrement relatif à l'exploitation d'un centre de transfert de sous-produits d'origine animale pour avis.

En effet l'entreprise SARVAL OUEST société d'équarrissage qui collecte les déchets des boucheries s'installe en bordure de notre commune et nous devons donner notre accord.

M. LE MAIRE met aux voix : UNANIMITÉ

3) Rétrocession des terrains au profit de l'entreprise ARTIPOSE rue de la Faigne

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de rétrocéder une partie de la parcelle AN16 Située rue de la Faigne à l'entreprise ARTIPOSE.

Il est proposé de rétrocéder une partie de la parcelle AN16 (11 ha) située rue de la Faigne à Mayet à l'entreprise ARTIPOSE. Les camions de l'entreprise Artipose sont obligés de passer par le terrain de l'entreprise VANNIER pour entrer ou sortir de l'entreprise.

Il n'y a pas de travaux à prévoir par la commune, ARTIPOSE supportera les frais notariés et comblera le fossé pour sortir directement sur la rue.

Ce qui arrange également l'entreprise VANNIER.

Cette rétrocession s'élèvera à 10€ symboliques.

M. LE MAIRE met aux voix : UNANIMITÉ

4) Répartition de la longueur de voirie au 1^{er} janvier 2019

En vue de la préparation de la répartition de la Dotation Globale de Fonctionnement au titre de l'année 2020, il convient de préciser la longueur de voirie classée dans le domaine public communal au 1^{er} Janvier 2019.

Ainsi, la longueur de voirie communale au 1^{er} Janvier 2019 prise en compte pour la D.G.F. 2020 sera de 73 187 m au lieu de 73 067 m antérieurement.

M. LE MAIRE met aux voix : UNANIMITÉ

5) Proposition des tarifs municipaux 2020

Pour donner suite aux travaux de la commission finances, les nouveaux tarifs municipaux pour l'année 2020 sont soumis à l'approbation du conseil municipal

Martine Dufour, à la suite du travail fait par la commission finance, fait le point sur les différentes augmentations par rapport à 2019. Aucun commentaire particulier n'est fait.

M. LE MAIRE met aux voix : UNANIMITÉ

6) Convention triennale avec l'Ecole Notre Dame de Bonneval

Présentation de la Convention établie avec l'Ecole Notre Dame de Bonneval, convention validée par la commission de finances.

La convention est arrivée à échéance au 30/6/2019. Elle doit donc être renouvelée pour une période de 3 ans. Mme Polisset fait part des différentes modifications apportées, prise en charge des enfants à partir de 3 ans uniquement. Après contrôle du coût des dépenses par élèves des écoles publiques, il est maintenu une subvention de 1100€ pour un élève de maternelle et 350€ pour un élève de primaire.

Une remarque est faite sur le cout du chauffage de l'école St Exupéry, toutes les factures ont été vérifiées une par une, le coût correspond à l'ensemble des bâtiments y compris la cantine et les salles de périscolaire. En début d'année 2020, dans le cadre de l'économie d'énergie le passage d'une caméra pourra déterminer les éventuelles déperditions de chaleur, et les travaux en découlant.

M. LE MAIRE met aux voix : UNANIMITÉ

7) Rapport annuel OM 2018

Présentation du rapport annuel des OM 2018.

Une modification de la collecte aura lieu à partir du 1er janvier. Le camion passera le lundi après midi au lieu du lundi matin.

M. LE MAIRE attire l'attention sur les dépôts sauvages grandissants, rue Paul FOURNIER, à la gare (dépôt d'une machine à laver entre-autre), aux pieds des colonnes, dans la forêt, nous avons un agent communal qui passe 3 jours par semaine à tout nettoyer. Pour pénaliser les auteurs de ces dépôts il faut malheureusement les prendre sur le fait.

M. LE MAIRE met aux voix : UNANIMITÉ

8) Rapport annuel du SIAEP

Dans le cadre de la participation de la commune au Syndicat d'eau de Mayet, les rapports de gestion doivent être présentés pour contrôle au conseil municipal. Les documents ont été transmis en même temps que la convocation au conseil municipal. Pas de remarques particulières.

Le rendement et la qualité de l'eau sont passés de 82% à 88% ce qui est très bien.

M. LE MAIRE met aux voix : UNANIMITÉ

9) Révision des loyers

Présentation des révisions de loyers communaux arrivés ou arrivant à échéances. Pas de remarques particulières, puisque nous sommes obligés d'appliquer les augmentations prévues dans les baux.

M. LE MAIRE met aux voix : UNANIMITÉ

10) RIFSEEP

Pour faire suite à l'avis du Comité Technique émis le 26 novembre dernier, M. Le Maire, expose les préconisations du Comité Technique aux membres du Conseil Municipal.

Dimitri Drouet, Directeur des services, explique les modifications apportées qui seront applicables dès janvier 2020.

M. LE MAIRE met aux voix : UNANIMITE

11) Décision modificative budgétaire

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal certaines décisions modificatives nécessaires afin d'ajuster les écritures comptables du Budget Primitif 2019.

Un débat a lieu concernant ces modifications, concernant essentiellement la modification pour couvrir le chapitre 012 salaires et charges. Martine DUFOUR précise que l'état n'ayant pas renouvelé les aides pour les contrats AVENIR, ceux-ci n'ont donc pas été renouvelés. Les 3 embauches en remplacement de ces contrats AVENIR, ont donc coûté plus cher que prévu initialement dans le budget.

Certains budgets de fonctionnement étant en baisse, les modifications ont donc été prises sur le chapitre 011.

M. LE MAIRE met aux voix : 2 abstentions

12) Affaires diverses

- Mr le Maire fait part de la réponse du Directeur Général de la Gendarmerie Nationale suite à notre contestation de la fermeture de notre gendarmerie. C'est une décision qui ne sera pas remise en cause, la gendarmerie de Mayet va être regroupée comme prévu au Lude, et ne sera effective que lorsque les travaux de la nouvelle gendarmerie au Lude seront terminés.

Mr Chapellière, élu communautaire, précise qu'il s'est abstenu sur le vote du financement de cette construction, lors du dernier conseil communautaire.

-Candidature d'un policier municipal : Suite à l'appel à candidature, environ 10 personnes ont répondu. Après sélection et entretiens avec les candidats, une personne a été retenue qui commencera dès janvier 2020, Mme Dupont prenant sa retraite au 1er janvier. Ancien militaire et pompier professionnel, il pourra éventuellement intégrer l'effectif des pompiers volontaires de Mayet. Nos pompiers sont en effet très sollicités et sont peu secondés par les communes voisines

-Nous avons reçu un courrier de Mr Le Préfet nous annonçant l'attribution d'une subvention d'un montant de 125 000 € pour les travaux d'accessibilité rue Eugène Termeau qui commenceront dès le 13 janvier 2020, subvention qui vient s'ajouter à celle du département à hauteur de 25 000€ soit un total de subvention de 150 000€ pour 246 000 € HT de travaux.

-Mme Polisset informe le conseil que suite aux cérémonies de commémorations du samedi 7 décembre à Mayet, le Souvenir Français nous a adressé un certificat de remerciement. Le Souvenir Français avait participé à la rénovation de notre carré militaire.

-Mr Le Maire rappelle que les Vœux du maire auront lieu le vendredi 10 janvier 2020 à 19h à la salle des fêtes.

-Rappel des prochaines dates de la commission finances : 28/1- 24/2-3/3 et vote du budget le 9/3.

-il est demandé si les listes qui souhaitent faire des réunions internes et publiques peuvent avoir une salle gratuitement. La réponse a déjà été donnée : ce sera gratuit.

-réseaux des bibliothèques : Mr Chapellière annonce l'embauche d'une personne à compter de janvier 2020 pour remplacer Claire Faron partie en retraite. Elle aura les mêmes responsabilités que Claire en binôme avec Nicolas. Nicolas sera le responsable.

-Mr Chapellière annonce également le changement au sein de la CDC Sud Sarthe, où Elodie LARUE prend la direction du nouveau pôle sport, culture, famille, petite enfance et social.

Fin de la séance 22h10.